

Les frais de services : À quoi servent-ils ?

Pour chaque téléconsultation, initiée par un praticien ou un patient, des frais de service d'un montant de 3€ TTC sont appliqués, à la charge du patient.

Les frais de services Hellocare ne sont pas applicables aux rendez-vous pris en cabinet ou à domicile. Les patients bénéficiant d'un statut CMU, CSS, ALD, AME et/ou étant éligibles à un dispositif d'État (Santé Psy Étudiant, par exemple) sont également exemptés des frais Hellocare



Les frais nous aident à :

- Développer une plateforme fiable, sécurisée et conforme à la législation française et européenne.
- Permettre un accès ininterrompu à des professionnels de santé (médecins et thérapeutes) de 7h à 23h, 7j/7, avec une prise en charge sous 15 minutes.
- Assurer un support français et de qualité, disponible par chat et téléphone, pour répondre rapidement à toutes vos questions.

Ne pas confondre avec les honoraires

Le prix total d'une téléconsultation comprend 3 éléments : les honoraires, les frais de services et pour certains cas des frais de mise en relation (*optionnel : dans le cas d'un rendez-vous initiée par le patient pour une téléconsultation dans l'heure avec un professionnel qu'il n'a jamais consulté auparavant, des frais de mise en relation supplémentaires d'un montant de 3€ TTC sont appliqués*)

Les honoraires varient selon la spécialité, la convention du professionnel, l'acte réalisé et les horaires de consultation. Les médecins se répartissent en trois catégories : secteur 1 avec des tarifs conventionnels sans dépassement, secteur 2 permettant des dépassements d'honoraires et secteur 3 avec des tarifs libres, non régulés par les conventions de la sécurité sociale.

Pour en savoir plus ou connaître les honoraires encadrés, [consultez notre page dédiée](#)